



RÉUNION CLDR

COMPTE RENDU – 08 février 2024

Participants :

- **Pour la CLDR :** 7 membres (citoyens), 5 membres (mandataires communaux).
- **Pour la Fondation Rurale de Wallonie :** Simon De Paepe.
- **Pour l'administration communale :** Estelle Moureau

Excusés : 4 membres CLDR ;

Annexe : Présentation Powerpoint

1 APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 30/10/23

Un membre attire l'attention sur le fait que les annexes du PV n'étaient pas disponibles sur le lien fourni lors de l'invitation → La FRW s'excuse pour cet oubli. Les annexes seront envoyées aux membres.

Un membre de la CLDR fait remarquer que certains projets passent en CLDR où l'avis des membres n'est pas demandé et qu'il ne souhaite pas être dans la CLDR si c'est uniquement pour être informé des projets sans pouvoir donner son avis. → la FRW rappelle le cadre de la CLDR et que son rôle d'organe participatif et d'avis porte sur le PCDR. La Commune propose certains points d'informations à l'ordre du jour afin de tenir informé correctement la CLDR des projets qui sont en cours sur la Commune. Toutefois, l'avis n'est pas demandé sur tous les projets. Par ailleurs, il existe d'autres commissions d'avis, telle que la CCATM, qui sont consultées.

Il est demandé d'approuver le compte rendu par vote : 8 votes pour ; 3 abstentions.

→ Le PV est approuvé par la CLDR sous réserve de l'envoi des annexes du PV de la réunion précédente.

2 RAPPORT ANNUEL

Un résumé est fait sur l'état d'avancement des différents projets :

2.1 MAISON DE LA MÉMOIRE ET DE LA CITOYENNETÉ À TOURINNES-LA-GROSSE:

- Le projet a été inauguré le 07/02/2024.
- Un décompte final des coûts doit encore être réalisé.

2.2 CRÉATION D'UNE MAISON DE VILLAGE ET DE LOGEMENTS À LA BRUYÈRE:

- Une convention-réalisation a été signée par la Ministre le 11/03/2022.
- Les travaux ont été réalisés en deux phases distinctes, débutant le 13/11/2023 pour le lot 1 avec démolition sélective, et le 11/12/2023 pour les lots 2A et 2B pour les aménagements.
- La réfection du toit a été ajoutée à l'ensemble du dossier.
- La Commune essaiera d'organiser une visite avec la CLDR durant les travaux.

2.3 CONSTRUCTION DE 4 LOGEMENTS PUBLICS INTERGÉNÉRATIONNELS À HAMME-MILLE:

- Une convention-réalisation a été approuvée par le GW le 11/12/22.
- Un permis a été octroyé avec conditions.

2.4 CRÉATION D'UN CŒUR DE VILLAGE À H-M DANS LE CADRE DE LA RESTRUCTURATION DU CENTRE DE H-M

- Le petit périmètre du projet a été finalisé.
- La convention-réalisation a été approuvée par le GW le 11/12/22.
- Le dossier du permis d'urbanisme est actuellement en cours de finalisation auprès de l'auteur du projet.
- Le dossier EQUILIS/TAMET est en cours de finalisation ; une nouvelle version du permis a été déposée récemment.
- Des interrogations subsistent concernant la planification des travaux, nécessitant une attention particulière ; plusieurs éléments clés du projet incluent la création d'un rond-point SPW, la construction d'une crèche, et la transformation de la salle polyvalente de Hamme-Mille. Ces composantes nécessiteront une gestion coordonnée et intégrée pour assurer la bonne réalisation des travaux.
- Un échange a lieu au sein de la CLDR concernant la mobilité du site et tous les impacts qu'elle aura sur le quartier ; voirie d'accès via le nouveau quartier, rue Gabriel Marcelier en sens unique, rue des messes en accès réservé aux résidents, angle de braquage rue Auguste Goemans vers rue des Messes... La Commune rappelle que des réunions ont eu lieu et auront encore lieu avec le bureau d'études, le SPW-mobilité et la zone de police pour s'assurer de la bonne cohérence des décisions prises en termes de mobilité. Il est rappelé également qu'il existe divers codes et règlements en termes d'aménagements de voirie telle que le cahier des charges des routes 'qualiroutes'.

2.5 TRANSFORMATION DE LA SALLE POLYVALENTE DE HAMME-MILLE EN MAISON RURALE:

- Une convention-réalisation datant de 2021 est en cours, mais le permis d'urbanisme est obsolète, nécessitant une réintroduction avec des ajouts liés au ticketing, demande du Centre Culturel et à l'aspect énergétique.
- Pour rappel le projet a été revu car les prix de la première version était beaucoup trop onéreux.
- Une demande de prorogation d'un an pour la mise en adjudication est en cours.
- Le projet se trouvant lié au projet de création d'un cœur de village ; le même questionnement qu'évoqué ci-dessus sur la planification des travaux se pose.

2.6 CRÉATION D'UN RÉSEAU DE CHALEUR DANS LE CENTRE DE BEAUVECHAIN (PLACE COMMUNALE):

- Une convention-exécution a été signée par la Ministre le 01/08/2022.
- La mise en adjudication doit se faire dans les 36 mois, avec une prorogation possible d'une période unique de 12 mois.
- Un marché public est en cours pour désigner un auteur pour rédiger le cahier des charges du projet.
- La CLDR se questionne sur la perte de chaleur du réseau ; il y a très peu de déperdition de chaleur grâce aux matériaux, à l'isolement des tuyaux utilisés et à leur enterrement.
- La Commune propose d'organiser une visite du réseau de chaleur à Cérroux Mousty.
- Le projet aura une double temporalité concernant l'approvisionnement. Dans un premier temps elle se fournira en biomasse grâce aux filières existantes. Dans un deuxième temps, une réflexion est menée avec le Groupe de Travail agriculture pour mettre en place une filière locale. À terme, si la filière voit le jour, elle viendra approvisionner la chaudière communale.

2.7 MAISON MULTISERVICES À HAMME-MILLE:

- Le chantier a été interrompu en raison de la faillite de l'entrepreneur le 28/09/2020.
- Aucune offre n'a été reçue lors de la première adjudication des travaux, mais une offre a été reçue pour la deuxième, dépassant cependant l'estimation.
- En raison de la conjoncture économique défavorable, de la situation socio-économique, et de l'augmentation des prix des matériaux, le Collège communal a approuvé la vente du bien.
- Le 21 août 2023, le Conseil communal a accepté l'unique offre d'achat reçue pour l'ensemble immobilier.
- Le projet privé prévoit des logements accessibles au PMR et au rez-de-chaussée un espace de location destiné pour une location assurée à la Commune durant 15 ans pour un centre de jour pour les aînés.

- Un membre CLDR soulève que la durée limitée de location assurée à la Commune est un problème. Une fois ce délai dépassé, alors le service proposé ne pourra plus être offert aux citoyens et ce patrimoine foncier communal aura été perdu. → La Commune et certains membres évoquent le fait que le privé pourrait tout de même continuer la location à la Commune ; cet élément fait débat.

2.8 LE RAPPORT DE LA CLDR :

4 réunions CLDR ont été organisées, dont certaines avec d'autres GT et commissions, ainsi qu'une réunion du Groupe de Travail agriculture :

- 12/01/23 : réunion CLDR – rapport annuel et évaluation PCDR
- 22/06/23 : réunion CLDR – contrat de rivière DylesGette+ suivi des dossiers
- 24/11/23 : réunion CLDR/GT Biodiversité : appel à projets 'BiodiverCité'
- 06/12/23 : réunion CLDR/CCATM : Plan communal de Mobilité
- 07/12/23 : Groupe de Travail agriculture → une réunion biomasse locale est prévue le 15/02/24 + bail à fermes

<u>Le rapport annuel est approuvé à l'unanimité</u>
--

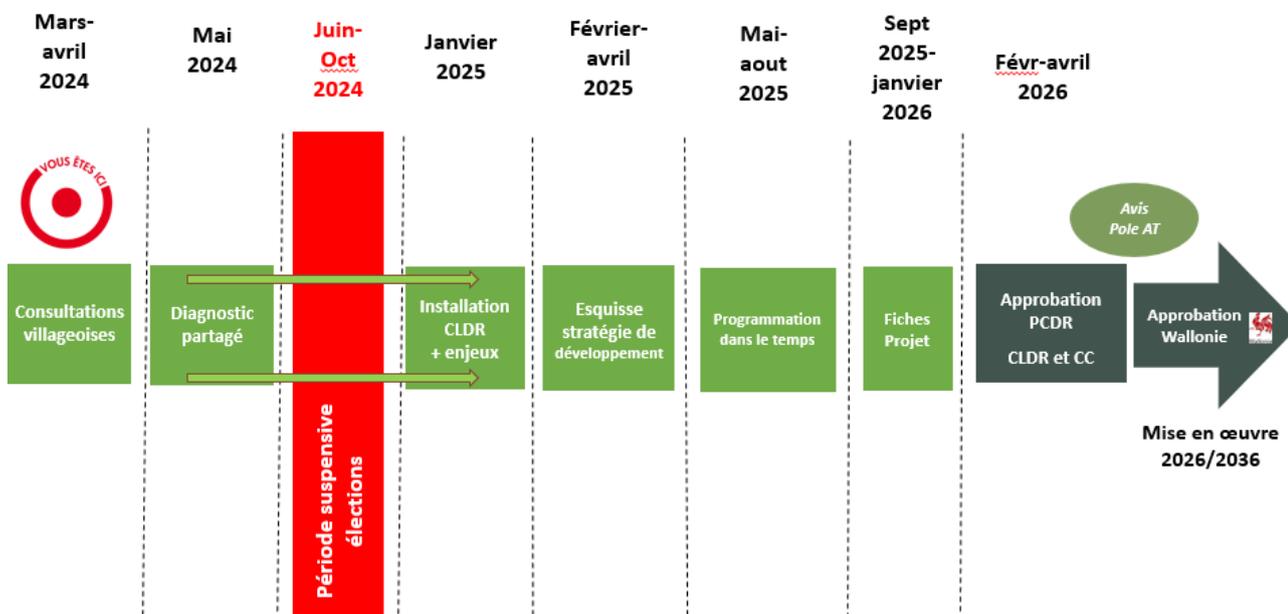
3 3^{ÈME} OPÉRATION DE DÉVELOPPEMENT RURAL

3.1 RAPPEL DU CADRE DE L'ODR

- **L'intérêt pour une Commune de se lancer dans une ODR est :**
 - de se doter d'une stratégie globale, fixant ses priorités de développement en fonction des enjeux locaux, wallons et du développement durable. De ce fait, tous les thèmes de développement sont abordés ;
 - de mobiliser les habitants et forces vives locales. La participation est un pilier des ODR ;
 - de faciliter l'activation de moyens financiers pour le développement de la commune. Certains projets peuvent être financés par le budget « Développement Rural » wallon.
- **Les acteurs principaux d'une ODR sont :**
 - La Commune et son administration. Elle est maîtresse d'ouvrage du PCDR. A ce titre, elle met en œuvre ou impulse les projets du PCDR.
 - La population, mobilisée dans la durée pour co-construire un projet de territoire avec les élus. L'espace de dialogue central entre citoyens et élus est la Commission Locale de Développement Rural (voir point 3).
 - L'organisme d'accompagnement FRW, organisme d'utilité publique (www.frw.be), a pour missions :
 - d'animer la participation citoyenne (consultations villageoises, CLDR, groupes de travail, etc.) ;
 - de conseiller la Commune dans la mise en œuvre de son PCDR ;
 - d'impulser certaines réflexions ;
 - d'être le relais entre la population, le pouvoir communal et les instances régionales.

- La Wallonie, division du Développement Rural, est chargée du suivi administratif de l'ODR et des conventions (subsides) « Développement Rural ».
- Le bureau d'étude (sélectionné le mois prochain) sera chargé de réaliser et rédiger le document final, soit le Programme Communal de Développement Rural (PCDR).
- **La base légale** : les ODR sont régies par un Décret wallon de 2014, deux arrêtés ministériels et une circulaire ministériel.
- Les travaux participatifs déboucheront sur l'élaboration et la mise en œuvre d'un **Programme Communal de Développement Rural (PCDR)**. Ce document comportera des objectifs précis et projets concrets pour le développement de Beauvechain. Il devra faire l'objet d'une approbation par le Conseil communal et par le Gouvernement wallon.
- Première étape de l'élaboration du PCDR : réalisation d'un diagnostic communal partagé.
 - Le bureau d'étude ICEDD a déjà réalisé un diagnostic territorial, base de travail des présentes consultations
 - Ce diagnostic territorial va à présent être enrichi du ressenti de la population pour arriver à un diagnostic partagé qui permettra d'identifier les enjeux de développement du territoire. C'est l'Auteur du PCDR qui rédigera ce diagnostic partagé à la suite de l'ensemble des consultations villageoises
- Il est précisé que le bureau d'études est chargé de réaliser une évaluation de la précédente Opération de Développement Rural. Par ailleurs, les rapports annuels de la précédente ODR sont publiés systématiquement sur le site internet communal.

3.2 PLANIFICATION 3^{ÈME} ODR



Prochaine étape → les consultations villageoises :



3.3 CLDR CANDIDATURE

La Commune et la FRW remercie grandement l'implication des membres jusque dans cette phase transitoire entre dans les deux ODR. Un courrier va être envoyé à chacun des membres pour connaître leur souhait ou non de poursuivre leur participation dans la CLDR. En parallèle un appel à candidatures va être lancé auprès de la population pour rejoindre la CLDR du 18 mars au 31 mai.

Fin de la réunion

Simon De Paepe
Fondation Rurale de Wallonie
Secrétariat

Brigitte Wiaux
Échevine du développement rural